


- BILAN ACTIF -

2H

du 01/01/2025 au 31/10/2025

	31/10/2025			31/12/2024
	Brut	Amort. et Prov.	Net	
ACTIF IMMOBILISE				
Capital souscrit non appelé (I)				
Frais d'établissement (II)				
Immobilisations incorporelles				
Frais de développement				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques, droits et valeurs similaires	1 880 000,00		1 880 000,00	
Fonds commercial	34 396,00		34 396,00	
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles	733 235,63		733 235,63	
Immobilisations en cours, avances et acomptes				
Immobilisations financières (1)				
Participations				
Créances rattachées à participations				
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	479 300,00		479 300,00	
TOTAL ACTIF IMMOBILISE (III)	3 126 931,63		3 126 931,63	
ACTIF CIRCULANT				
Stock et en-cours				
Matières premières et approvisionnements				
En cours de production				
Produits finis				
Marchandises	65 226,92		65 226,92	
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances (2)				
Créances clients et comptes rattachés				
Autres créances	21 293,25		21 293,25	
Charges constatées d'avance	78 928,24		78 928,24	
Capital souscrit et appelé, non versé				
Valeurs mobilières de placement				
Actions propres				
Autres Titres				
Instruments financiers à terme et jetons détenus				
Disponibilités	9 489,01		9 489,01	
TOTAL ACTIF CIRCULANT (IV)	174 937,42		174 937,42	
Frais émissions des emprunts (V)				
Primes remboursements emprunts (VI)				
Ecarts de conversion et différences d'évaluation - Actif (VII)				
TOTAL ACTIF GENERAL (I+II+III+IV+V+VI+VII)	3 301 869,05		3 301 869,05	
Renvois:				
(1) Dont à moins d'un an :				
(2) Dont à moins d'un an :				

Certifié conforme à l'original



- BILAN PASSIF -

2H

du 01/01/2025 au 31/10/2025

	31/10/2025	31/12/2024
CAPITAUX PROPRES		
Capital social ou individuel (dont versé: 1 000,00)	1 000,00	1 000,00
Primes d'émission, de fusion, d'apport		
Ecart de réévaluation		
Ecart d'équivalence		
Réserve légale	100,00	100,00
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	-11 836,34	6 730,44
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	-358 336,59	-18 566,78
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES (I)	-369 072,93	-10 736,34
AUTRES FONDS PROPRES		
Montant des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES (I Bis)		
PROVISIONS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS (II)		
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses (2)		
Instruments financiers à terme		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	318 675,37	4 923,75
Dettes fiscales et sociales	6 676,09	5 812,59
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	3 345 590,52	
Produits constatés d'avance		
TOTAL DETTES (III)	3 670 941,98	10 736,34
Ecarts de conversion et différences d'évaluation Passif (IV)		
TOTAL PASSIF GENERAL (I + I bis + II + III + IV)	3 301 869,05	
Renvois :		
(1) Dont à moins d'un an		
(2) Dont emprunts participatifs		

2H

Société par actions simplifiée au capital de 1 000 euros
Siège Social : RUB VICTOR SCHÖELCHER, 97133 SAINT-BARTHELEMY
897 849 915 R.C.S BASSE-TERRE

**PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 OCTOBRE 2025
VOTEE PAR L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 23 MARS 2026**

L'Assemblée Générale constate que le résultat net de l'exercice est constitué par une perte de 358 336,59 euros, et décide de l'affecter intégralement au compte report à nouveau, ce qui a pour effet de porter le montant de ce dernier à -370 172,93 euros.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, il est rappelé le montant des sommes distribuées au titre des trois derniers exercices.

Aucune distribution n'a été réalisée au cours des 3 derniers exercices.

Copie certifiée conforme à l'original

Le Président



2H

Société par actions simplifiée au capital de 1 000 euros
Siège Social : RUE VICTOR SCHOELCHER, 97133 SAINT-BARTHELEMY
897 849 915 R.C.S BASSE-TERRE

RESOLUTION D'AFFECTION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31 OCTOBRE 2025 VOTEE PAR L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 23 MARS 2026

RESOLUTION : AFFECTATION DU RESULTAT

L'Assemblée Générale constate que le résultat net de l'exercice est constitué par une perte de 358 336,59 euros, et décide de l'affecter intégralement au compte report à nouveau, ce qui a pour effet de porter le montant de ce dernier à -370 172,93 euros.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, il est rappelé le montant des sommes distribuées au titre des trois derniers exercices.

Aucune distribution n'a été réalisée au cours des 3 derniers exercices.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

RESOLUTION : POUVOIRS EN VUE DES FORMALITES

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Président ou au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'effectuer toutes les formalités qui seront nécessaires relativement aux décisions visées ci-dessus.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Copie certifiée conforme à l'original

Le Président

